Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Domaine de direction Climat

Guide CORE pour les conseillères et conseillers en énergie

Nouvel engagement de réduction (2025-2040)

But

Le présent guide est destiné à aider les conseillères et conseillers en énergie à déposer une demande d'engagement de réduction (exemption de la taxe sur le CO_2) à partir de 2025 (période 2025-2040).

La demande doit être déposée exclusivement sous la forme électronique dans le système CORE via le site Internet www.core.admin.ch. La décision juridiquement valable est mise à la disposition de l'entreprise également par voie électronique dans CORE.

Le requérant ou la requérante doit déposer la demande au plus tard le 1er septembre par voie électronique dans le système CORE. Veuillez noter qu'il doit avoir vérifié son identité pour pouvoir transmettre la demande.

1 Connexion au système CORE

Pour accéder à CORE, vous devez disposer d'un Login. Entrez l'adresse www.core.admin.ch et sélectionnez un Login comme procédure de connexion. Si vous n'avez pas encore de Login, vous devez en créer un.

2 Acceptation des conditions d'utilisation

Lors de votre premier accès au système CORE, vous devez accepter les conditions d'utilisation. Cette action doit être réalisée uniquement la première fois.

3 Enregistrement / identité

Une fois la connexion réussie, vous vous trouvez dans votre portail personnel. Pour pouvoir déposer une demande d'engagement de réduction, vous devez disposer d'une identité.

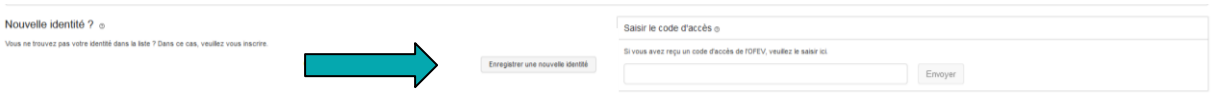

Vous recevrez une identité provisoire dans le système dès que vous aurez soumis la demande d'enregistrement. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) vérifiera ensuite votre identité. Un email sera envoyé lorsque l'enregistrement sera terminé.

4 Remplir la demande d'engagement de réduction (transmise par une entreprise)

4.1 Vue entreprise

Une entreprise peut vous donner accès à sa demande. Elle doit cliquer sur « Oui » à « Transmettre la demande à une conseillère ou un conseiller en énergie » et indiquer l'adresse e-mail que vous utilisez pour vous connecter à CORE. Il faut ensuite cliquer sur « Envoyer un e-mail et transmettre la demande au conseiller en énergie ».

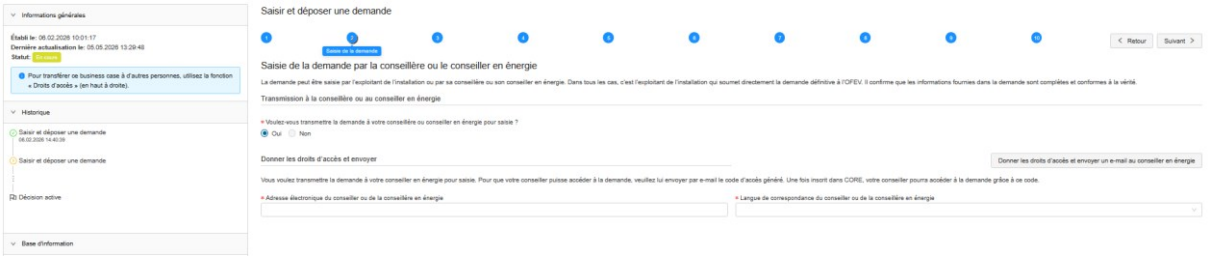

4.1.1 Renvoi du code d'accès à la conseillère ou au conseiller en énergie

Si l'entreprise a donné accès à une adresse e-mail incorrecte, elle peut renvoyer le code d'accès à une autre adresse e-mail. Par exemple, si l'adresse e-mail comportait une faute de frappe ou si les conseillers en énergie se connectent à CORE avec une autre adresse e-mail.

Cliquer sur « Droits d'accès » :

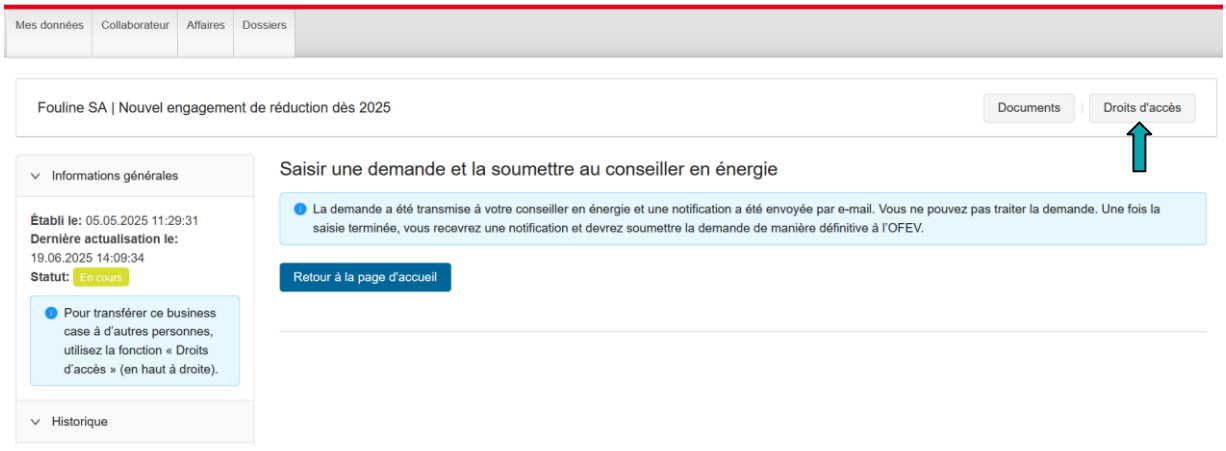

Supprimer l'autorisation existante pour les « Utilisateurs externes » (cliquez sur l'icône de la corbeille), puis cliquer sur « Donner les droits d'accès » :

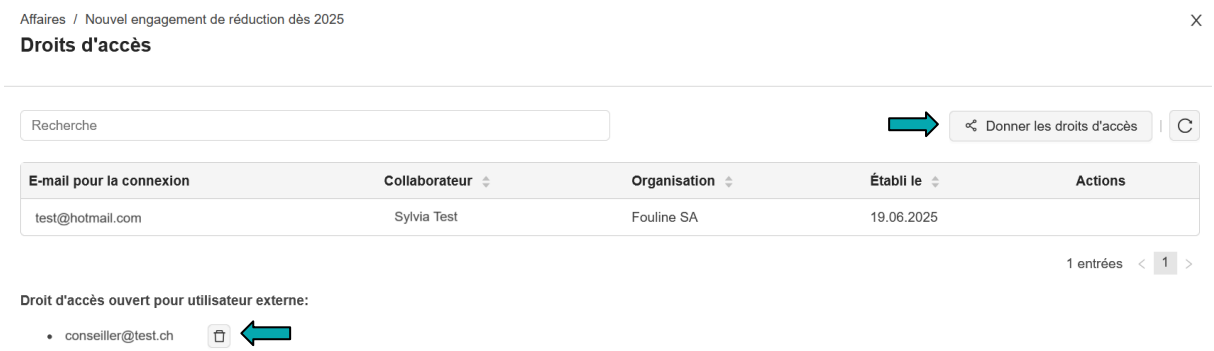

Après avoir sélectionné « Collaborateurs des organes d'exécution », saisir l'adresse e-mail avec laquelle vous vous connectez à CORE et cliquer sur « Donner les droits d'accès », le droit d'accès est réattribué.

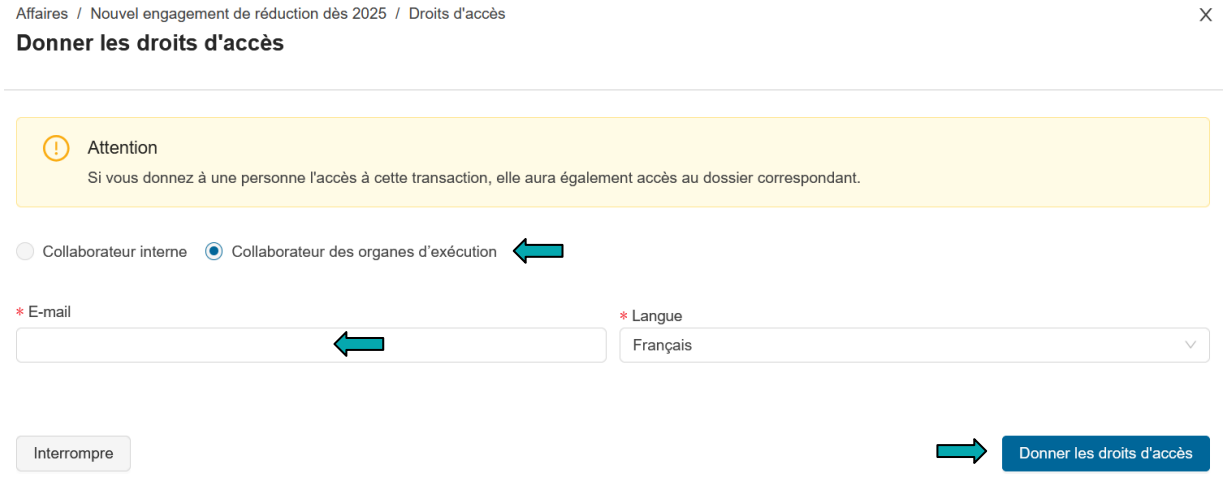

Un nouveau code d'accès est envoyé.

4.2 Vue conseillers en énergie

Vous recevrez ensuite un e-mail contenant un code d'accès. Ce code doit être saisi ci-dessous.

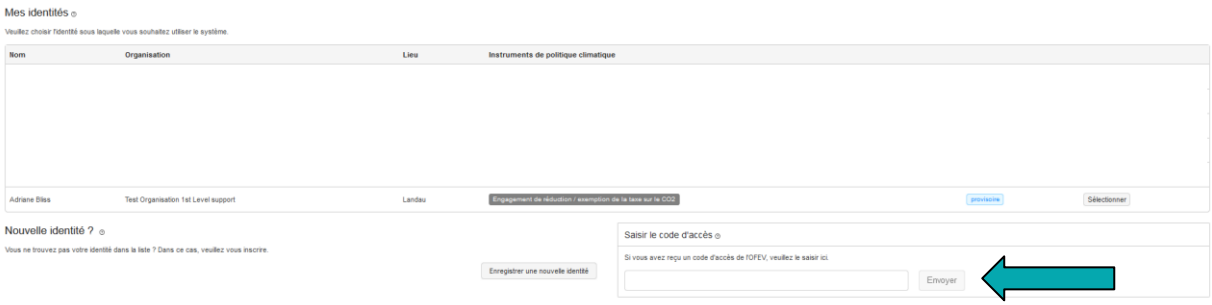

La demande à compléter apparaît ensuite dans vos données. Cliquez sur l'entreprise correspondante sous « Mes demandes en cours » pour remplir la demande.

Le système enregistre vos données automatiquement.

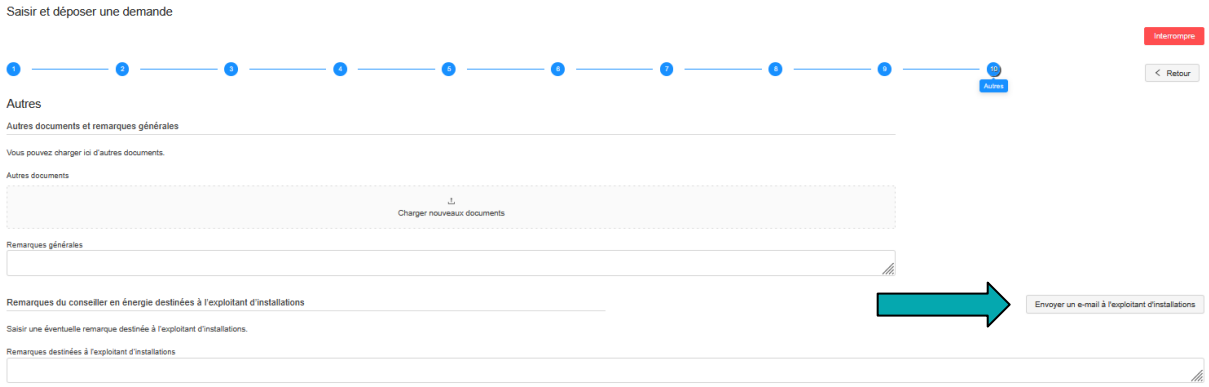

A la dernière étape, vous pouvez transmettre la demande remplie au requérant ou à la requérante. La demande doit être déposée définitivement par le requérant ou à la requérante.

Pour retourner sur la page d'accueil de votre portail, cliquez sur « Modifier identité ».

5 Détails de la demande

5.1 Informations importantes

5.2 Saisie de la demande par un conseiller

5.2.1 Vue entreprise avec identité non confirmée

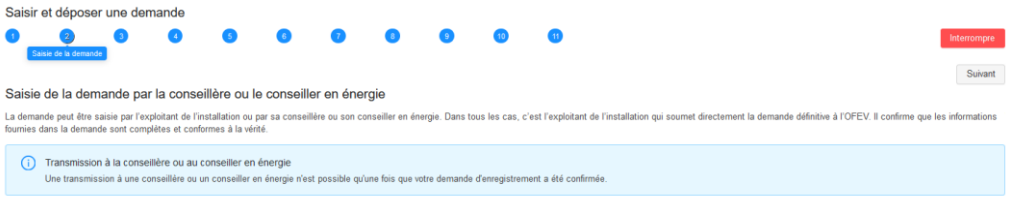

5.2.2 Vue entreprise avec identité confirmée

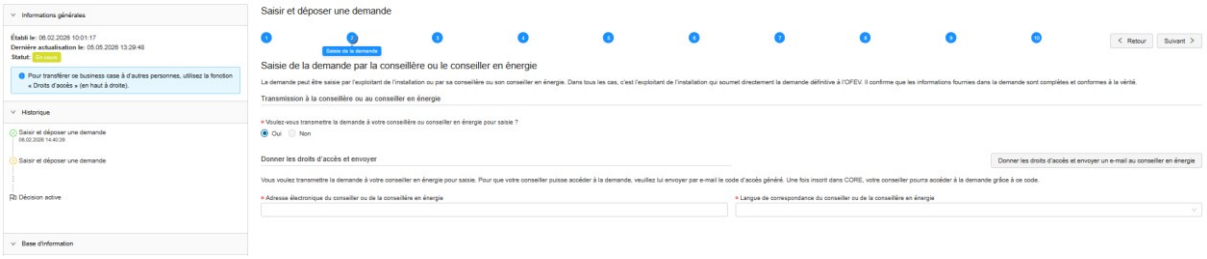

Message de confirmation après l'envoi de la demande au conseiller / à la conseillère.

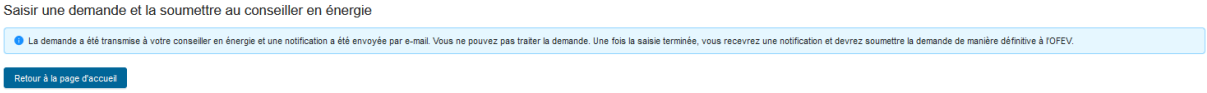

5.3 Destinataire de la décision

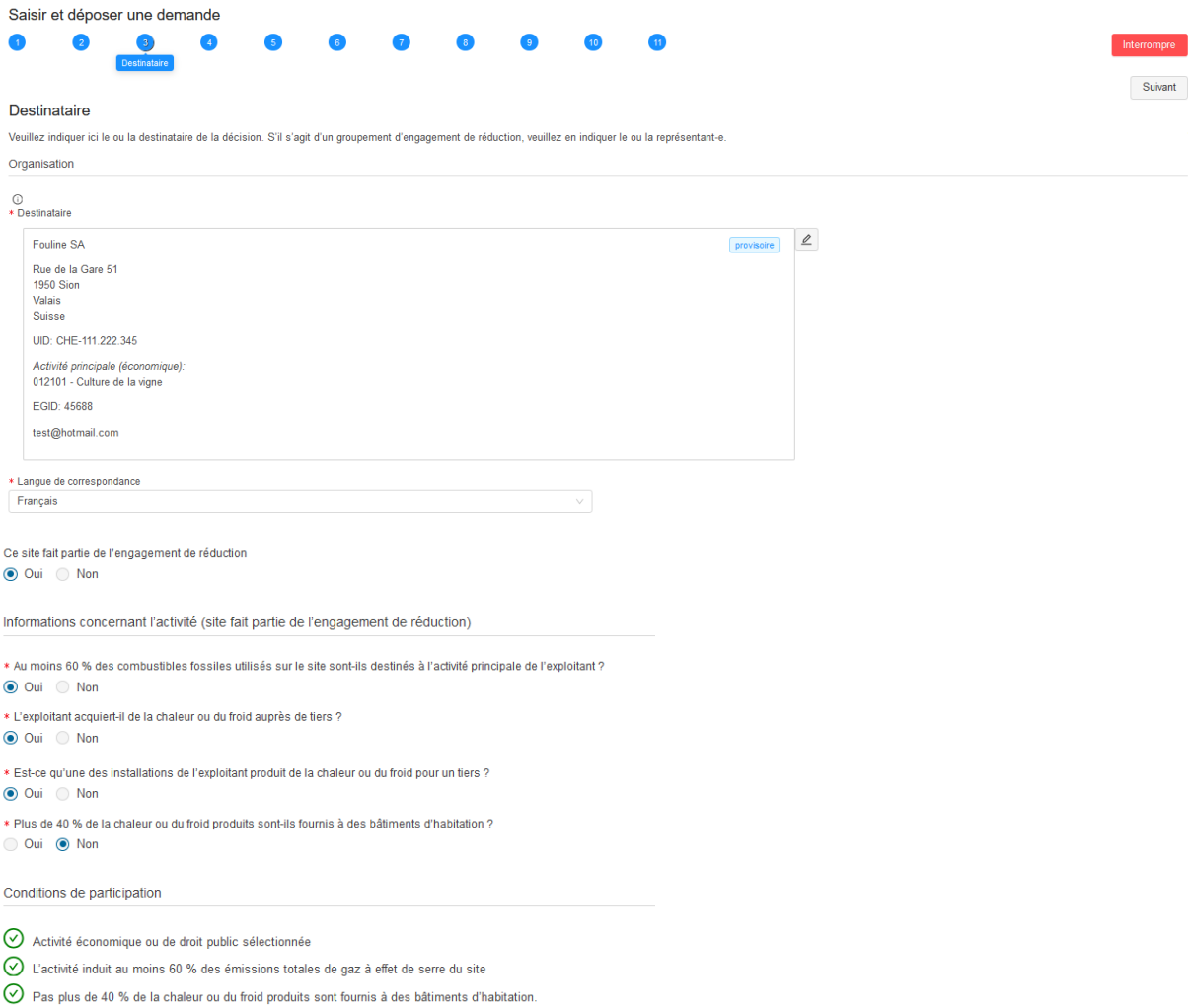

5.4 Interlocuteurs et interlocutrices

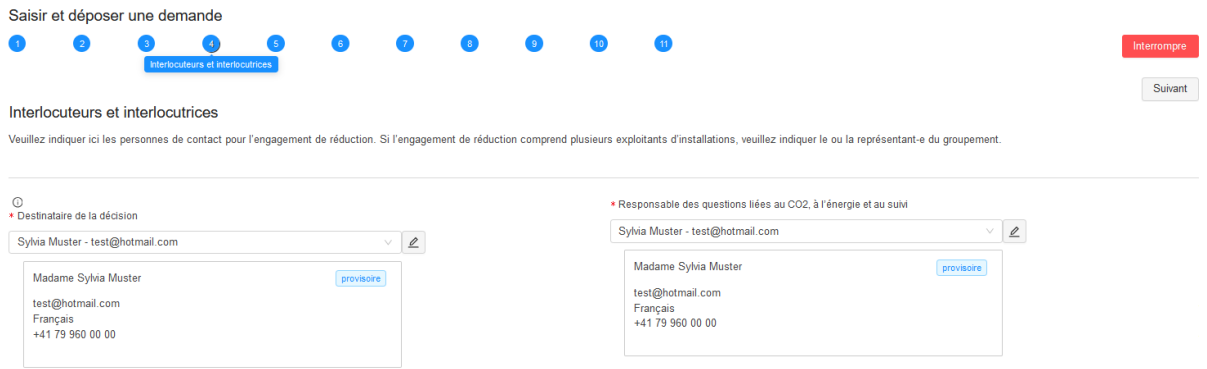

5.5 Installations concernées

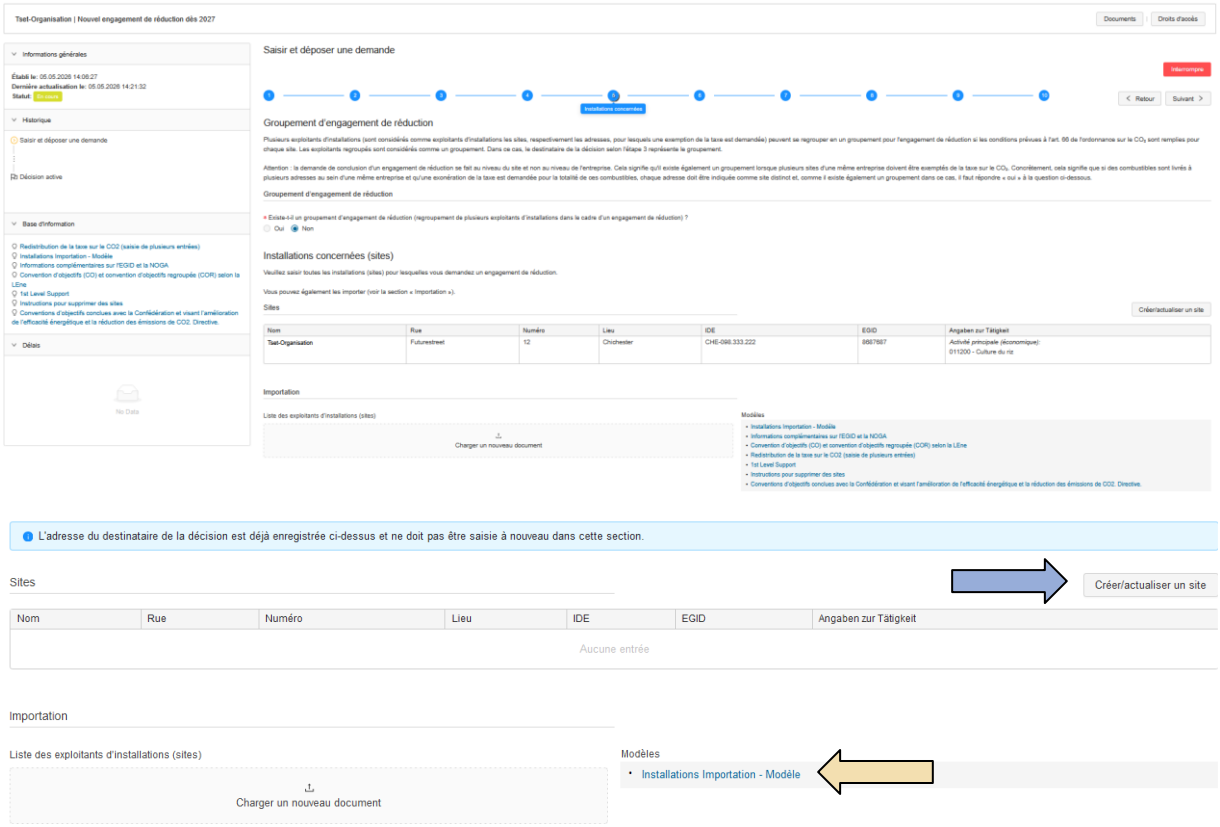

Option A : Possibilité d'ajouter des sites manuellement ou en remplissant le modèle « Installations Importation – Modèle » et en l'important ensuite sur le page.

Option B : Pour l'ajout manuel, il est nécessaire de générer le site en question avec les coordonnées et les informations concernant l'activité.

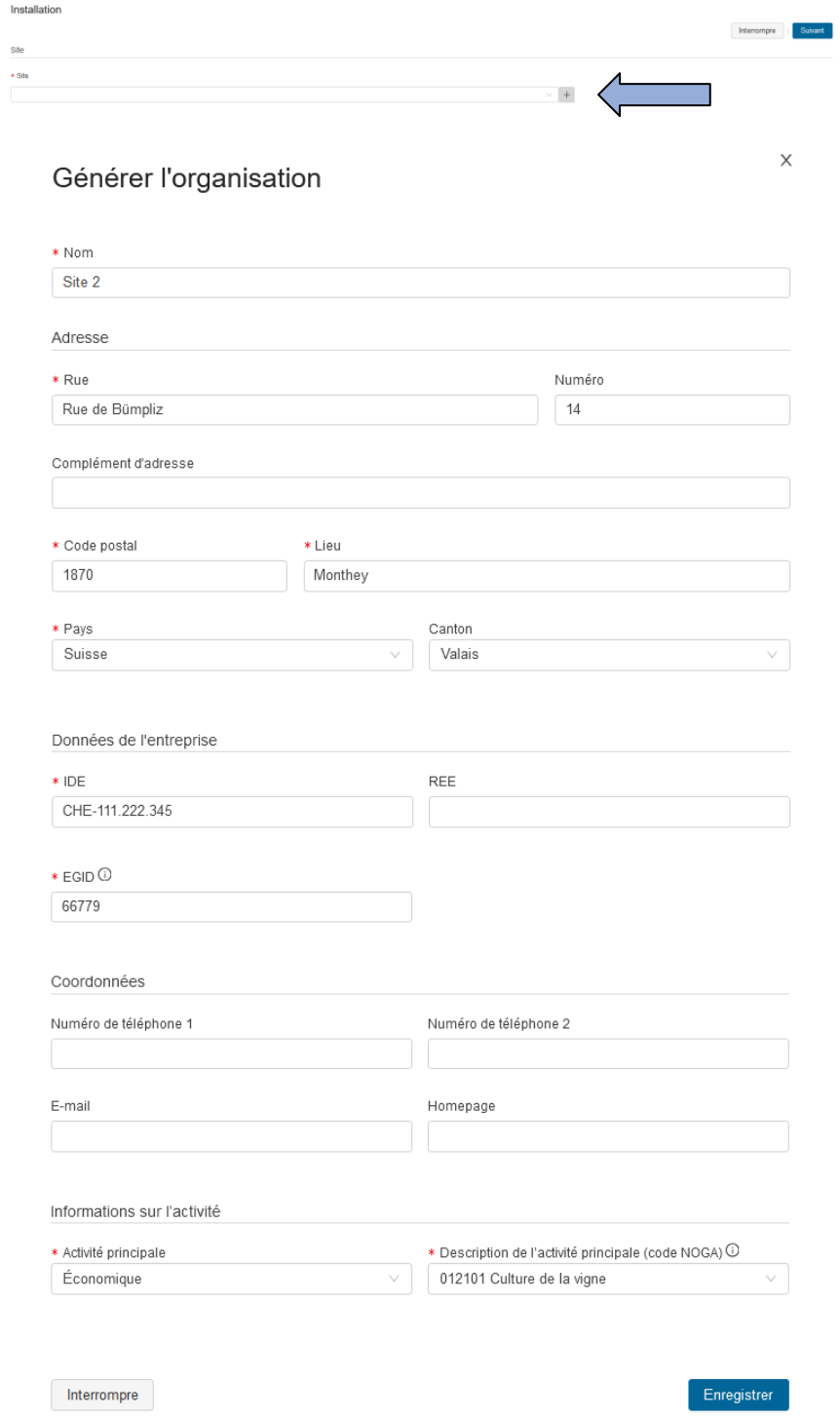

Sélectionner le site créé et cliquer sur « Suivant » pour remplir les informations concernant l'activité du site.

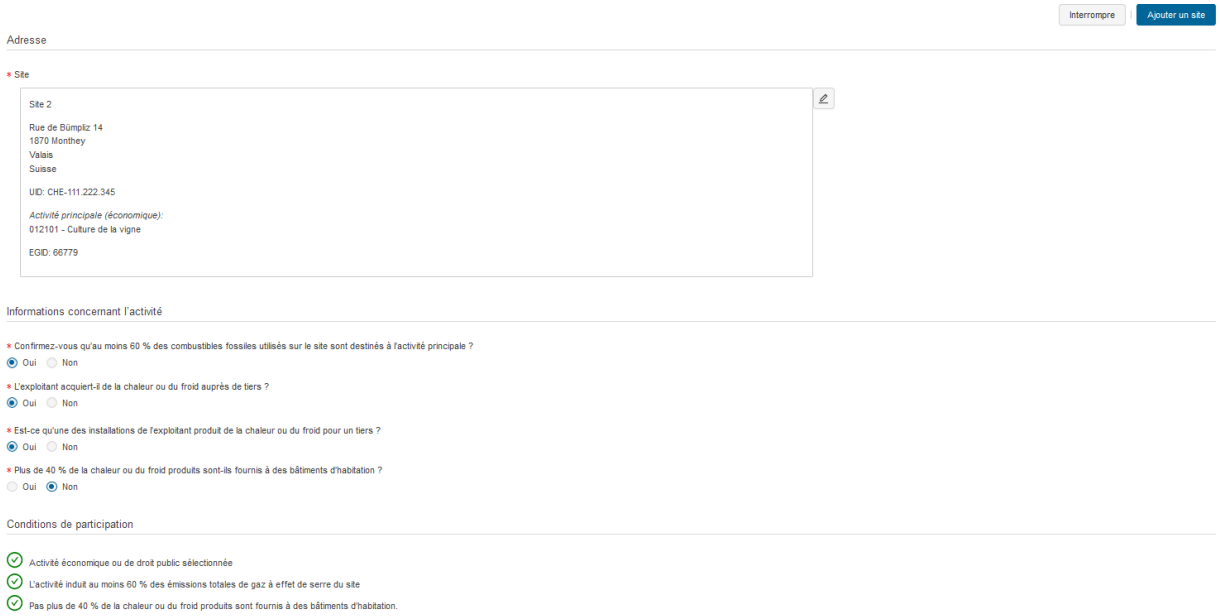

5.6 Redistribution de la taxe sur le CO2

Il est nécessaire d'entrer chaque numéro de décompte AVS séparément pour tous les sites faisant partie de l'engagement de réduction. Pour les numéros de décompte AVS sur lesquels sont décomptés à la fois des salaires de sites exemptés et de sites non exemptés, il s'agit d'une exclusion partielle. Plus d'informations à ce sujet se trouvent dans la base d'information.

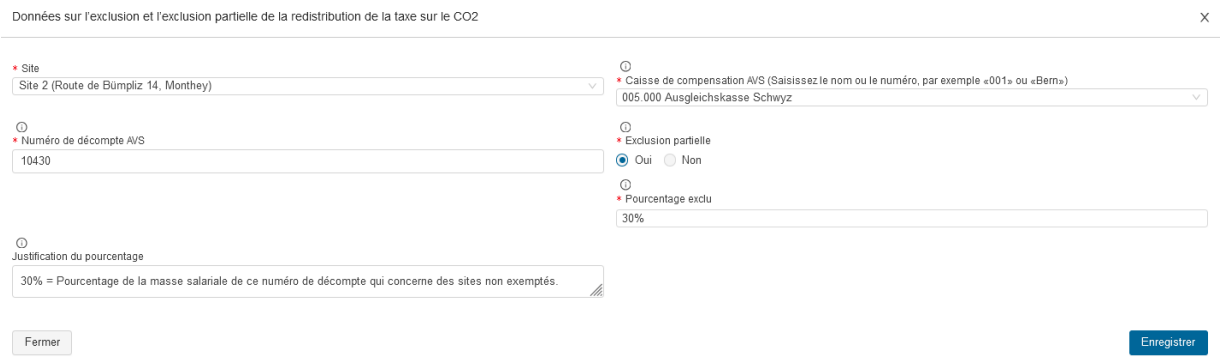

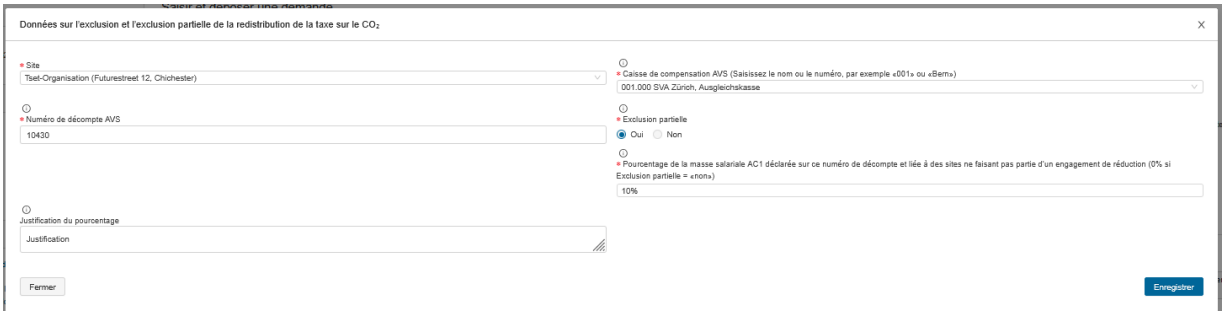

5.7 Emissions

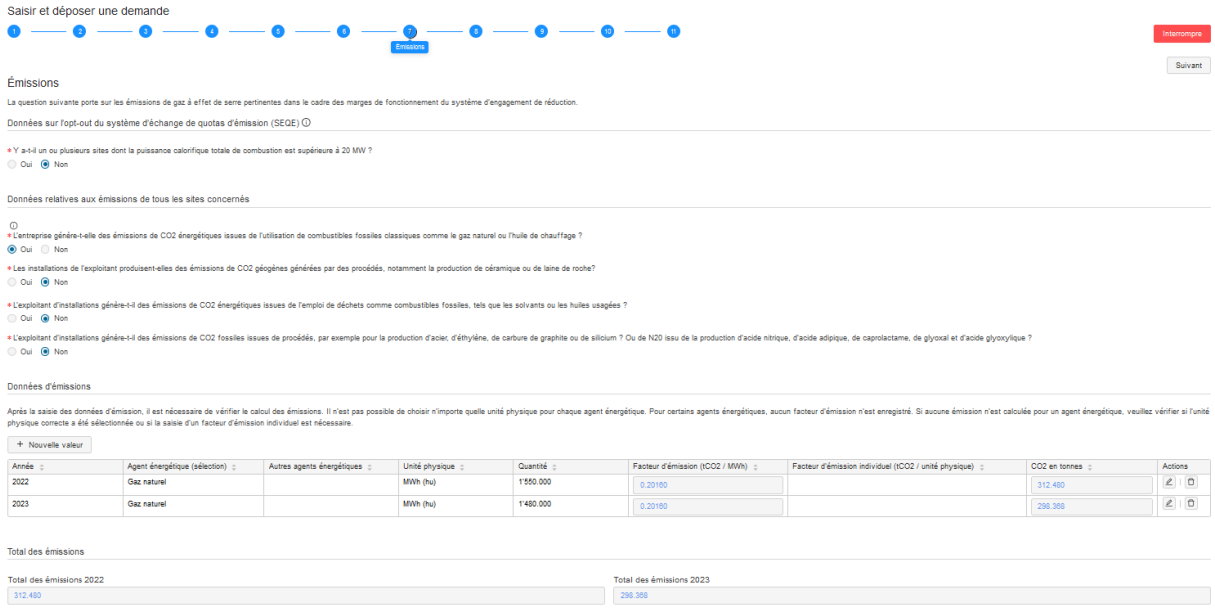

5.7.1 Avec Opt-out ou plan de suivi

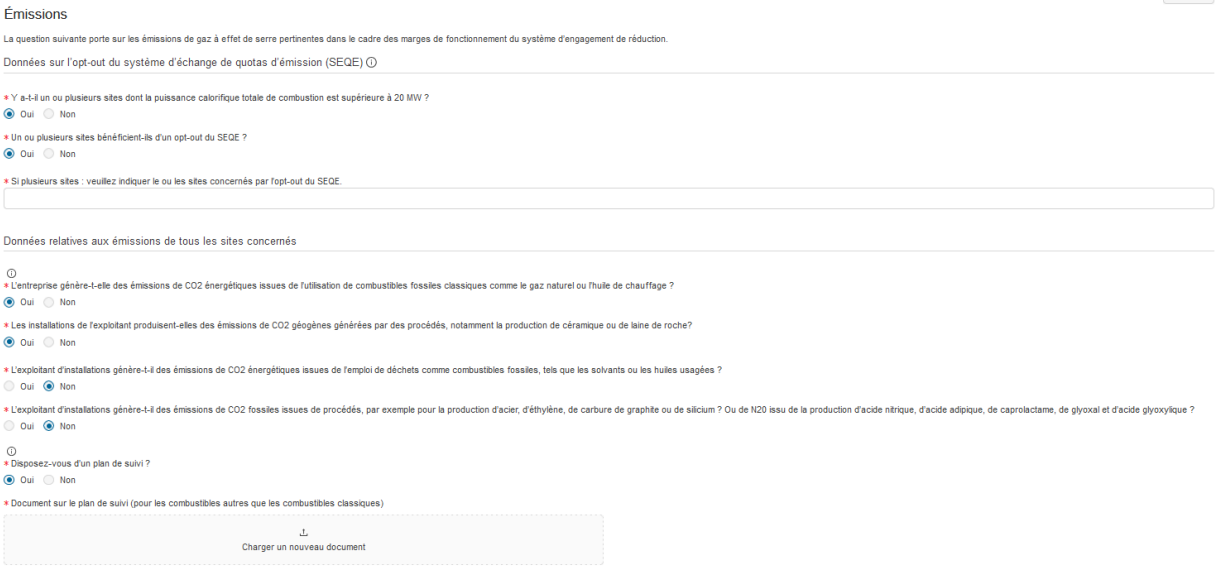

Si un plan de suivi est requis, il doit être charger sur cette page.

5.8 Sélection du modèle

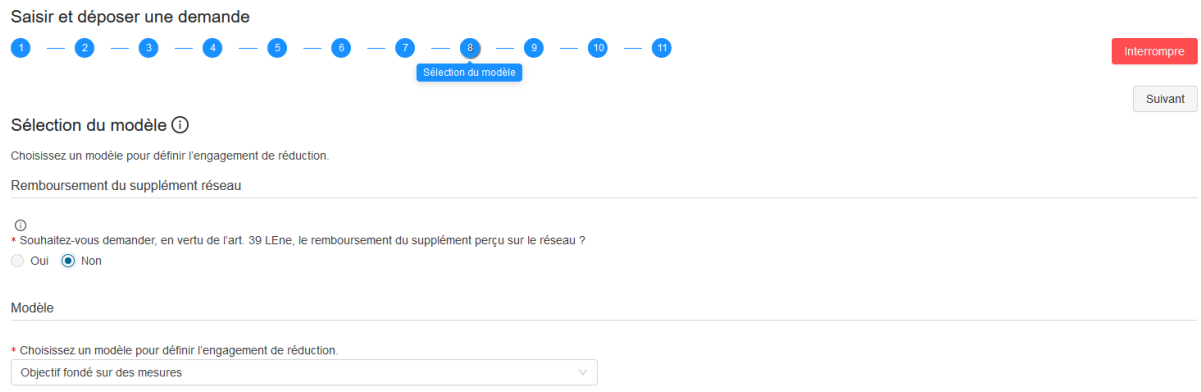

5.9 Informations complémentaires

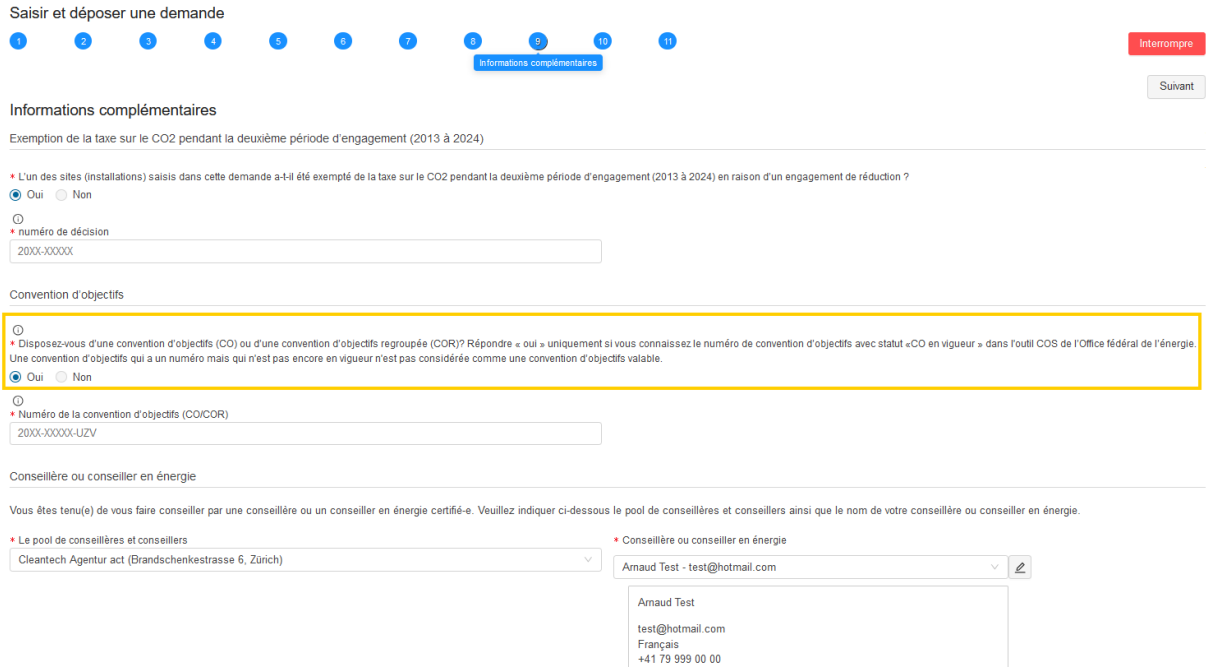

5.10 Joindre des documents

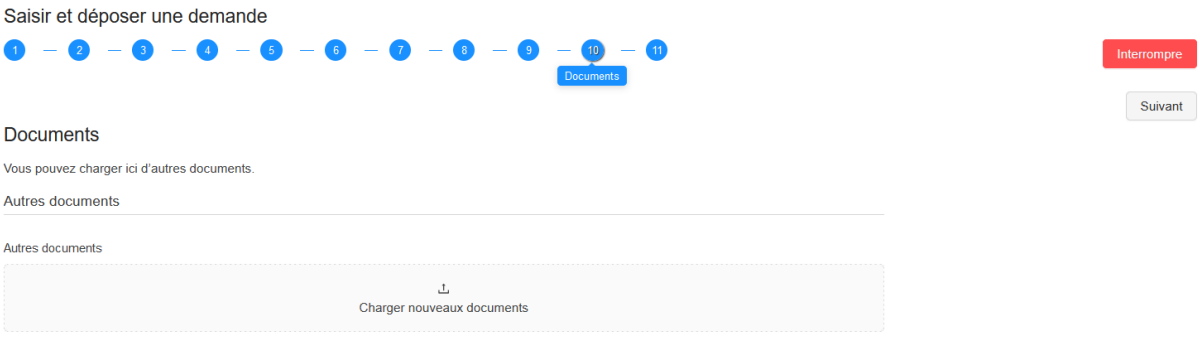

Le chargement de documents s'effectue par glisser-déposer (drag&drop). Vous pouvez faire glisser autant de documents que vous le souhaitez dans le champ « Charger nouveaux documents ».

5.11 Dépôt de la demande

5.11.1 Vue entreprise

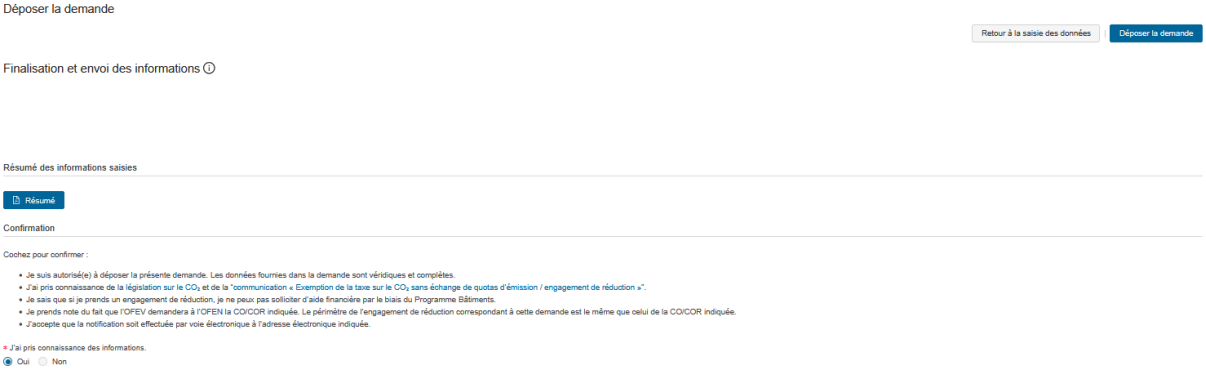

La demande doit être déposée par l'entreprise elle-même.

6 Saisir, ajouter et supprimer des données

Pour saisir des données dans CORE, écrivez directement dans les champs de texte libre ou cliquez sur le symbole « + » à côté du champ correspondant, ce qui ouvre une nouvelle fenêtre pour la saisie des données.

Pour modifier des données déjà saisies, cliquez sur le crayon à côté du champ correspondant.

Pour supprimer des données, cliquez sur le symbole « - » à côté du champ correspondant. Si des données ont déjà été saisies, il est possible de les ajouter dans le champ correspondant à l'aide du menu déroulant.

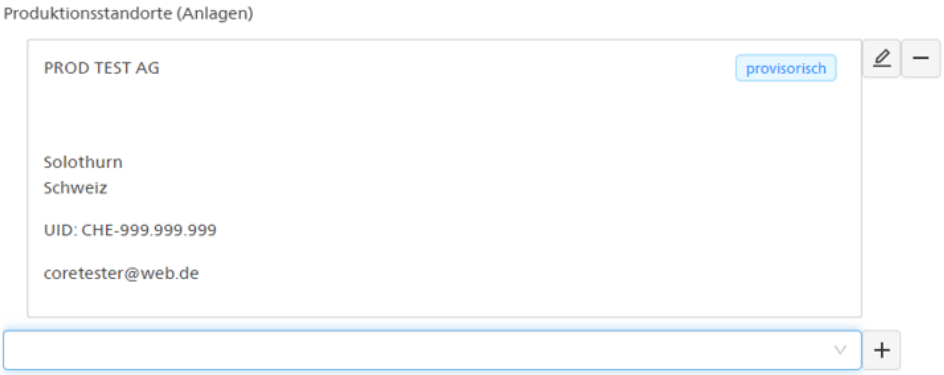

7 Questions et problèmes

Pour toute question ou en cas de problème, veuillez-vous adresser directement à votre personne de contact de l'Agence Cleantech Suisse (act) ou de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) ou encore à l'OFEV (co2-abgabebefreiung@bafu.admin.ch).